

Objet : Projet de loi N° 5598 sur la construction d'autoroutes de l'information

AVIS DE L'INTERNET SOCIETY LUXEMBOURG ASBL

Le projet de loi, sous rubrique, vise à améliorer la connectivité du Luxembourg à l'Internet à travers la création d'un nouvel organisme public - lui-même chargé de garantir la connectivité du pays au réseau des réseaux. Le projet de loi a, par ailleurs, été présenté lors d'une conférence de presse le 11 septembre 2006.

Résumé

L'Internet Society partage inconditionnellement l'objectif poursuivi par le présent projet de loi, visant à améliorer la connectivité haut débit et à positionner Luxembourg en temps que centre international du commerce électronique.

Elle escompte également que l'amélioration de la connectivité à haut débit, tant du point de vue national qu'international, aura un impact positif pour l'ensemble des utilisateurs d'Internet au Luxembourg, y compris les particuliers et les PME.

L'opérateur public ne sera pas tenu par les contraintes propres aux entreprises privées. Il pourra viser la rentabilité à moyen terme sans chercher des investissements immédiatement rentables.

Pour être utile à un nombre important d'entreprises, il serait souhaitable que l'opérateur public propose des services qui complètent ou améliorent ceux offerts par les opérateurs en place, sans constituer une menace pour eux.

L'Internet Society approuve le choix d'Amsterdam et Frankfurt comme priorité parmi les centres primaires étrangers. Il lui semble également nécessaire d'envisager une présence à London.

La crédibilité internationale du projet sera critique à sa réussite. Il importe que l'opérateur se forge une réputation de sérieux dans le monde des opérateurs internationaux de l'Internet.

Vu la nature publique de l'opérateur, les relations entre celui-ci et ses clients devront être non-discriminatoires et les tarifs pratiqués transparents. Les opérateurs nationaux pouvant être à la fois clients et sous-traitants, il faudra faire preuve de transparence dans l'attribution des marchés publics afin qu'il n'y ait pas de confusion d'intérêt.

Analyse du projet

Pour les acteurs de l'information ou du commerce en ligne sur l'Internet, le Luxembourg souffre actuellement d'un déficit en termes de connectivité rapide et redondante vers les opérateurs de Tier-1. C'est pourquoi l'Internet Society partage inconditionnellement l'objectif poursuivi par le présent projet de loi, visant à améliorer la connectivité haut débit et à positionner Luxembourg en temps que centre international du commerce électronique.

L'Internet Society escompte également que l'amélioration de la connectivité à haut débit, tant du point de vue national qu'international, aura un impact positif pour l'ensemble des utilisateurs d'Internet au Luxembourg. Cette augmentation importante de la bande passante permettra tant aux particuliers qu'aux entreprises de réduire de manière importante les coûts encore élevés des communications et sans doute donner l'impulsion nécessaire à la mise en place d'une infrastructure performante jusqu'au client final. L'offre actuellement offerte aux PME est encore imparfaite en termes de prix, de fiabilité, de vitesse et de choix. En cette matière, le Luxembourg accumule un retard certain sur ses voisins.

L'expérience des dix dernières années a démontré que les opérateurs de la place ont toujours eu une approche réactive du marché. Il faut plusieurs semaines, voire des mois, pour qu'un opérateur puisse fournir la bande passante demandée si elle dépasse les quelques mégabits.

Jusqu'à présent, les opérateurs en place n'ont pas fait la démonstration qu'ils étaient en mesure de répondre à la demande dans un délai raisonnable, voire de la précéder. Or, les acteurs de l'Internet escomptent des temps de réponse particulièrement courts, de l'ordre de quelques semaines. Chaque semaine d'attente pour la mise en place de la connectivité requise représente une perte de chiffre d'affaires important. Cette perspective est réhabilitaire pour de nombreux entrepreneurs.

Dans la mesure où le secteur privé n'a pas fait la démonstration de sa capacité à anticiper, L'Internet Society estime donc qu'un opérateur public est nécessaire pour mettre en place cette infrastructure. Bien qu'il doive être géré de manière efficace, l'opérateur public ne sera pas tenu par les contraintes propres aux entreprises privées. Celles-ci doivent souvent renoncer aux projets qui ne sont pas immédiatement rentables sous la pression de leur actionnariat, qui recherche le profit à court terme. L'opérateur public pourra, lui, viser la rentabilité à moyen terme.

Parmi les observations dont nous aimerions faire part figurent les points suivants:

1. Services offerts

Nous posons comme postulat de départ que l'opérateur public s'insérera dans le marché pour offrir des services que les opérateurs actuels n'offrent pas ou qui dépassent leurs ambitions. Il pourra aussi offrir des services aux opérateurs existants. Compte tenu des facilités accordées à l'organisme public, il faut éviter d'introduire des distortions de concurrence. Elles seraient source de conflits et de recours et retarderaient le déploiement du projet.

Pour être utile à un nombre important d'entreprises, l'opérateur public devrait proposer différents services, à savoir :

- Location à différents clients de connexions *end-to-end* sous forme de brins de fibres ou longueurs d'onde sur une fibre partagée. Les opérateurs internationaux sont prêts à louer de tels canaux, qui leur évitent les coûts associés à la mise en place de leurs propres fibres. Ces fibres formeront aussi la

base pour mettre en place un centre d'accès primaire.

- Location de bande passante à partir du client local vers les points d'accès primaires étrangers. Cette solution est intéressante pour les opérateurs en place ou des entreprises avec des besoins importants de bande passante.
- Transit IP pour ses clients locaux. Le Luxembourg compte de nombreux opérateurs qui n'ont pas la taille critique pour négocier des accords de *peering* favorables, ce qui augmente leurs coûts. En mutualisant les différentes demandes des opérateurs locaux, l'organe public sera en mesure de négocier des accords de *peering* intéressants avec les opérateurs de Tier-1. Ce service devrait permettre aux opérateurs locaux d'améliorer la fiabilité de leur connexions et de diversifier leurs sources.

2. Centre d'accès primaire

Concernant la mise en place d'un centre primaire à Luxembourg, l'Internet Society n'y est pas opposée. En termes d'infrastructure, le coût devrait être relativement faible. Cependant, sa nécessité n'est pas démontrée à ce stade. Les centres primaires étrangers, comme Amsterdam, Frankfurt ou London sont le terminal de plusieurs fibres transocéaniques, qui permettent donc l'interconnexion de continents.

Ce n'est pas le cas de Luxembourg. Avant d'envisager la création d'un centre primaire à Luxembourg, il convient avant tout de disposer de la connectivité requise. Cela fait partie de l'ensemble des objectifs du projet. Et ensuite que le marché local justifie un tel investissement de la part des opérateurs internationaux pour s'y connecter.

3. Liaisons internationales

L'Internet Society approuve le choix d'Amsterdam et Frankfurt comme priorité parmi les centres primaires étrangers. Ces deux centres concentrent une partie substantielle de la connectivité intercontinentale à Internet.

Frankfurt est le lieu de choix dans la perspective du développement économique de l'Europe de l'Est. Mais dans la mesure où la majorité du trafic de l'Internet actuel est axé sur l'Atlantique Nord, il est prudent d'envisager également une présence à London, où aboutit 30% du trafic transatlantique et asiatique. Dans la mesure où l'Asie est en plein développement économique, il serait dommage de négliger la connectivité vers ce continent.

4. Développement international

La crédibilité internationale du projet sera critique à sa réussite. En particulier, la volonté de coopération des partenaires techniques et commerciaux étrangers dépendra de la perception qu'il auront de ce nouvel acteur.

La communauté de l'Internet est toujours influencée par ses origines scientifiques et académiques, où la considération des pairs est primordiale, même dans les relations purement commerciales. En ce sens, une participation de l'opérateur dans des groupements tels que RIPE, Euro-IX, IETF et ICANN permettra d'asseoir son sérieux et d'installer une confiance dans les relations avec ses partenaires internationaux.

L'Internet reste un environnement collaboratif, où les ressources communes sont mises à disposition générale. A titre d'exemple, l'hébergement d'un serveur racine de l'Internet selon la technique de *anycasting*, bien que présentant peu d'intérêt objectif en termes de performance pour le marché luxembourgeois, démontrerait le souci de l'opérateur de contribuer au meilleur fonctionnement de l'Internet dans son ensemble. Voilà qui serait largement apprécié par ses interlocuteurs.

5. Conclusions

Le budget limité à 30 millions d'euros de l'opération nécessitera de bien définir les priorités, ainsi que les coûts et les prix de vente. Un opérateur public doit répondre à la même notion de permanence que le service public en général.

Enfin, vu sa nature publique, la relation entre l'opérateur et ses clients devra être non-discriminatoire et les tarifs pratiqués transparents et connus. Comme il est vraisemblable que les opérateurs nationaux pourront être à la fois clients et sous-traitants, il faudra faire preuve de transparence dans l'attribution des marchés publics afin qu'il n'y ait pas confusion d'intérêt.

En conclusion, l'Internet Society approuve et soutient le projet de loi en l'état. Notre association est prête à s'impliquer dans ce projet et fait offre de ses compétences et services, notamment dans le domaine des relations internationales et des interfaces avec différents groupements, où elle est bien implantée.